Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le 17/07/2025
ID : 079-200069755-20250716-DP20250177-AU

REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20250177

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Services techniques

OBJET : **Attribution marché M25ST15 remplacement toiture restaurant Lambon**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 22. La décision concernant la préparation, la passation, l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents de travaux dont le montant est inférieur ou égal à 500 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes Mellois en Poitou de remplacer la couverture existante de restaurant du Lambon par une couverture en bac acier;

En ce sens, il est prévu un marché de travaux pour une durée de 3 mois maximum.

Vu la consultation mise en œuvre à l'aide d'une publication sur la plate-forme dématérialisée www.pro-marchespublics.com et sur le journal d'annonces légales Nouvelle République édition Deux-Sèvres :

- Date de publication dématérialisée : 20 mai 2025
- Date de publication dans la Nouvelle-République ed. Deux-Sèvres : 20 mai 2025
- Date limite de remise des offres : 16 juin 2025 à 12h00
- Nombre de plis parvenus dans les délais : 3

Vu le rapport d'analyse des offres du 27 juin 2025 ;

Vu l'avis favorable de la revue des marchés du 10 juillet 2025 ;

Considérant que l'offre la mieux classée au regard des critères de la consultation est celle proposée par :

- L'entreprise PELLETIER Désamiantage pour un montant de 97 947,07 € HT

DECIDE

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le 17/07/2025
ID : 079-200069755-20250716-DP20250177-AU

Article 1 : D'attribuer le marché n°M25ST15 relatif au désamiantage / remplacement toiture restaurant du Lambon pour un montant de 97 947,07 € HT sur la durée maximum du marché, à l'entreprise PELLETIER Désamiantage,située ZA des Champs Prieurs à ROM (79120).

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- M. le préfet.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET
Président
16 juil. 2025